



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE 1
du mardi 17 octobre 2023

Présents :

- Mme Bouillon, Adjointe aux Affaires Scolaires
- Mr Corre, Maire de Creuzier-le-Vieux
- Mme London, DDEN (Déléguée Départementale de l' Education Nationale)
- Mme Blanchet, Mme Balleret Condello, Mme Ghizzo, Mme Monnoye, Mr Berthelot, parents d'élève élus
- Mme Robin, Directrice de l'école / enseignante classe de MS-GS
- Mme Ménard (enseignante classe de MS-GS), Mme Chaussard (enseignante classe de TPS-PS), Mme Busserolle (enseignante classe de PS-MS), Mme Willem (enseignante en complément de service classe de MS-GS)

Excusés :

- Mr Montal, Inspecteur de l'Education Nationale (Vichy1)
- Mr Marquis, conseiller municipal – commission Enfance
- Mme Rabet, DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)
- Mme Pulido, Mme Chaussin, Mr Guyon le Bouffy parents d'élève élus

Tour de table. Mme London, DDEN, prend la parole : « Suite à l'attentat du 13/10/2023 à Arras et en ces circonstances dramatiques, la Présidente et les membres de la délégation des DDEN de VICHY-CUSSET-BELLERIVE tient à vous dire tout son soutien, sa solidarité et son amitié. Nous sommes tous touchés et concernés où que nous soyons».

Le rôle du DDEN est précisé par Mme London : le DDEN est désigné par le directeur d'Académie, il a un rôle d'intermédiaire consultatif entre l'école, les parents et la Mairie pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants. Le DDEN n'intervient pas dans la pédagogie.

- **Approbation** du procès-verbal du conseil d'école du lundi 26 juin 2023.

- **Élections des représentants des parents d'élèves:** le dépouillement a eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 : 156 électeurs inscrits, 123 votants (12 bulletins blancs ou nuls donc 111 suffrages exprimés). Taux de participation : 78,85% (85,21 % en 2023). Parents Titulaires élus Mme Balleret Condello, Mme Blanchet, Mme Chaussin et Mr Berthelot. Suppléants : Mme Ghizzo, Mme Monnoye, Mme Pulido et Mr Guyon Le Bouffy (cf. panneau d'affichage à droite de l'entrée de l'école, les coordonnées ont été distribuées aux familles par le biais du cahier de liaison et transmises à la Mairie pour mise en ligne sur le site).

- **Effectifs et répartition des élèves :** On note une baisse significative des effectifs (moins 10 élèves par rapport à la rentrée 2022). 83 élèves admis à ce jour : 27 GS nés en 2018, 31 MS nés en 2019, 24 PS nés en 2020, 1 TPS né en 2021. Répartition en 4 classes : 20 TPS-PS avec Aurélie Chaussard, Sylvie Chemorin, et Michelle Bouillot sur le temps de cantine, 21 PS-MS avec Sylvie Busserolle et Adeline Blettery, 21 MS-GS avec Sandrine Ménard et Virginie Pillet, 21 MS-GS avec Gwenann Robin, Marie-Line Willem et Nathalie Paris.

- **Suivi des élèves en difficulté :**

- Des APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) sont proposées par les enseignantes aux élèves en difficulté dans les domaines mathématiques et du langage oral/écrit les mardis et jeudis de 12h55 à 13h25. Le calendrier est établi en conseil des maîtres. Les APC permettent de prendre en charge des élèves en groupes restreints (entre 4 et 6 élèves de moyenne ou grande section). L'accord des parents est nécessaire. Pas d'APC proposées aux PS. A noter, des APC peuvent aussi être proposées aux élèves qui n'ont pas de difficultés particulières.

- Possibilité d'intervention du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) sur l'école. Psychologue scolaire : Pierre GAY. Maître G : Dominique DACHER (enseignant spécialisé dans l'aide relationnelle ou rééducative). Maîtresses d'adaptation E : Laurence PROUTEAU et Nora BEN MILOUD (enseignantes spécialisées dans l'aide pédagogique). Chaque prise en charge auprès des élèves est soumise à une autorisation parentale. Pas de demandes faites à ce jour.

- **Absentéisme scolaire :** Les élèves de la maternelle fréquentent régulièrement l'école, de ce fait l'absentéisme est peu élevé et les absences sont plutôt bien justifiées. Au niveau départemental, la directrice se doit de

signaler sur le site de la DSDEN 03 toutes absences supérieures à 4 demi-journées par mois non justifiées (certificat médical non obligatoire).

• **Alerte incendie / exercices de sécurité / PPMS**

- Exercice d'évacuation incendie effectué le 18/09/2023 à 10h30, école évacuée en 2min16s. L'équipe éducative et les élèves avaient été prévenus. Tout s'est bien passé. L'exercice a permis de tester l'alarme et la réactivité des enfants à se regrouper et sortir dans le calme. L'exercice sera répété lors du 2ème trimestre à un autre moment de la journée et sans information des élèves cette fois-ci.

- Exercice préfectoral de mise en œuvre du PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sécurité*) aura lieu entre la rentrée de Toussaint et les vacances de Noël. Cet exercice est destiné à améliorer l'organisation interne des établissements, à faire acquérir les bons réflexes et préparer la communauté éducative à la gestion des situations de crise. Les parents seront informés le soir de l'exercice. Suite à l'attentat d'Arras du vendredi 13 octobre, le gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence Attentat », c'est-à-dire « vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat ». Dorénavant, afin d'éviter les flux de personnes dans les bâtiments, les élèves seront pris en charge par les personnels de l'école dès leur arrivée à la porte de l'école. De plus Jean-Luc Gamet, Garde champêtre, assure une surveillance supplémentaire de 13h25 à 14h.

- PPMS : document mis à jour, présenté, signé, transmis à la Mairie et téléversé sur une plateforme académique.

• **Projet d'école et projets de classe :**

Cette année nous travaillons sur le thème suivant « En route pour les Jeux Olympiques » : nous découvrirons Paris/ville olympique, les différents continents, les anneaux et la flamme, les différentes disciplines sportives. Nous devrions organiser des Olympiades en avril.

- « Semaine du goût » : du 16 au 22 octobre 2023. Un petit-déjeuner collectif sera proposé aux enfants le jeudi 19 octobre. Nous remercions les parents qui nous aident pour la préparation des assiettes, le service et le rangement.

- « Quinzaine de l'école maternelle » du 13 au 30 novembre 2023, proposée par l'AGEEM (Association Générale des Enseignants des Écoles Maternelles). L'objectif est de montrer le travail et la spécificité de l'École Maternelle française à travers différentes actions. Il s'agit de montrer que c'est un lieu de vie et d'épanouissement, où l'enfant devient progressivement élève, où parents et enseignants tissent des liens étroits qui soutiendront l'enfant dans sa construction de soi et l'élève dans sa réussite scolaire. Pour cela la classe 1 ouvrira ses portes aux parents chaque matin Les classes 2, 3 et 4 accueilleront les parents qui le souhaitent sur une matinée, avec accompagnements des élèves sur divers ateliers (inscriptions en amont).

- Liaison GS-CP : 2 rencontres (janvier à la maternelle et juin à l'élémentaire) et une semaine avec un temps d'adaptation en CP fin juin. Retour positif des parents (au moment de la rentrée les enfants semblent sereins et en confiance).

- « Musiques Vivantes » : 8 interventions de Sophie Taraschini (Dumiste) pour les 4 classes le jeudi matin à partir du 8 février 2024 (30 min par classe). Projet financé par Vichy Communauté. Cotisation annuelle réglée par la Mairie.

- « Prix Angélique » : à l'initiative de l'AGEEM, ce prix est dédié à Angélique Vollet Guillaumin, collègue trop tôt disparue. La littérature de jeunesse était une de ses passions, qu'elle s'est attachée à transmettre à ses élèves. Pour prolonger cet engagement les 4 classes de l'école devront lire une sélection de 6 albums (thématique retenue « Des histoires en corps ») et voter afin de déterminer le livre préféré des enfants et des adultes.

- Natation scolaire pour les GS : 8 séances sur 8 semaines en mai-juin 2024 à la piscine de Cusset, le jeudi matin de 10h30 à 11h10. Une des enseignantes de MS-GS accompagnera les élèves de grande section. Les moyens resteront à l'école dans la classe de l'autre maîtresse de MS-GS. Certains parents se sont portés volontaires pour passer un agrément afin de pouvoir encadrer dans l'eau. La date et le lieu de passation seront communiqués plus tard. Nous aurons aussi besoin de parents pour aider dans les vestiaires. Nous rappelons que les séances de piscine auront lieu à l'unique condition qu'il y ait 3 parents pour encadrer dans l'eau. Les parents qui s'inscrivent peuvent le faire pour une seule séance ou plus. Le passage de l'agrément a été proposé à l'ensemble des parents de l'école (validité 5 ans).

• **Les spectacles / les fêtes:**

- « Festival Tintamarre » : les 4 classes ont fait une demande pour assister au spectacle « Toyo » le mardi 14 novembre 2023. Nous attendons la réponse. Si elle est positive le transport et les entrées seront pris en charge par Vichy Communauté (1 bus par école).

- Vendredi 1^{er} décembre 2023 : spectacle de marionnettes à l'école par la Cie Rêves et Mélodies (2 représentations). Compagnie basée à Creuzier-le-Vieux.

- Un spectacle de cirque sera proposé à la salle des fêtes le 22 décembre après-midi par le Comité des Fêtes de Creuzier-le-Vieux pour les MS-GS et les élèves de l'école élémentaire. Nous les en remercions.

- Noël à l'école le jeudi 21 décembre 2023 (père-noël le matin avec un cadeau offert par la Mairie pour chaque enfant ainsi qu'un goûter et un paquet de chocolats l'après-midi lui aussi offert par la Mairie).

- **Les ventes / la coopérative de l'école :**

Vente des photos de classes faites par un professionnel en octobre 2023 (livraison après les vacances de Toussaint), vente de calendriers décorés par les enfants et avec une photo de chaque section en décembre (5€ livraison avant Noël). Une légère augmentation a été appliquée sur le prix de vente des photos de classe mais pas d'augmentation cette année sur la cotisation coop des familles et sur les calendriers.

Les diverses ventes sont faites au profit de la coopérative de l'école et permettent le financement de spectacles, sorties ou achats de matériel éducatif. Le solde au 16/10/2023 s'élève à 5 822,27 €.

Remerciements aux familles qui ont versé une cotisation en début d'année scolaire.

- **Comptes Mairie : Année civile 2023**

* Allocation scolaire de 42 € par enfant. Soit 93 x 42 euros, 3 906 €.

* Subvention de fonctionnement de 1830 € versée en juin 2023 (100€ timbres, 300€ livres BCD, 93x10=930€ cadeaux de Noël, 500€ aide aux sorties).

* Attribution investissement de 1648,03 € différée pour cette année (cf. PV du conseil d'école du 26/06/23)

Année 2024 :

L'école renouvelle sa demande d'allocation scolaire (42 € par enfant) pour 83 élèves, soit 3 486 €, ainsi que la subvention de fonctionnement pour les frais d'affranchissement, l'achat des cadeaux de Noël, le papier pour la photocopieuse, le renouvellement des livres de BCD (les élèves des 4 classes empruntent des livres, ils sont beaucoup manipulés) et l'aide aux sorties. Les demandes pour le budget 2024 en investissement seront transmises à la Mairie en décembre 2023. Elles seront votées en mars.

- **Travaux :**

- L'équipe enseignante remercie la Mairie pour les travaux déjà effectués (remise en état du bac à sable, reprise du sol dans le hall d'entrée, fixation de barreaux de sécurité fenêtre classe 2, réparation de certains volets roulants, suppression des souches dans l'herbe, reprise des joints wc enfants, butée de porte et installation de la fibre pour un meilleur accès à internet). Les enseignantes souhaiteraient avoir aussi une connexion internet à la BCD afin que les enfants puissent procéder aux emprunts informatisés. La Mairie répond que la demande doit être envoyée par mail.

- La réfection du toit de l'école est en cours, ainsi que la cabane de la cour.

- La liste des travaux est donnée à la Mairie (moustiquaire porte cuisine, poubelle noire à roulette plus grande, gazon à semer, étagères de rangement tisanderie, lavabo classe 1 à changer, bande de liège classe 4, rideau classe 2). Liste transmise à Mr Devriese et Mr Quaire.

- En raison des fortes chaleurs de plus en plus fréquentes, l'équipe éducative demande si l'installation d'une climatisation est envisageable pour la maternelle. Il est effectivement très difficile de supporter des températures pouvant aller jusqu'à 32° à la cantine ou 28° en salle de classe. La Mairie répond que cela représenterait un coût financier conséquent, un surplus de consommation électrique et que ce n'est pas un équipement écologique. Une demande est faite de la part des enseignantes pour équiper les classes de ventilateurs.

Mme Bouillon remercie l'école pour les décorations confectionnées pour le repas des Aînés.

A noter :

* Lola Delorme commence son service civique à la Maternelle.

Elle sera présente tout au long de l'année scolaire.

* Accueil de stagiaires (CAP petite enfance)

Fleurette du 9 au 20 octobre, puis du 4 au 15 décembre 2023.

Blandine du 8 au 26 janvier 2024.

Mme Robin déclare la réunion terminée à 18h20 et remercie les participants

Prochain conseil d'école : le mardi 19 mars 2024 à 17h